



Nice, le 27 Novembre 1913.

Cabinet du Maire

à Monsieur Henri Savouret
Principal Honoraire
3 rue Miron -

Nice

Monsieur

En réponse à votre lettre du 24
Novembre courant, j'ai l'honneur de
vous faire connaître que je vous accorde
bien volontiers l'autorisation de prendre
à la Bibliothèque les ouvrages dont
la sortie est autorisée.

J'ai prévenu le conservateur de
la Bibliothèque, à ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur,
l'assurance de ma considération la plus
distinguée.

Mardi - 10 - 12

Jeu - 3 - 5

Samedi - 10 - 12